



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 FEVRIER 2010**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Alain JUND – Michèle TROIZIER – Michel BURBAN – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER - Denis GARDERA – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Pouvoirs : M. Claude COPPIN donne pouvoir à M. Alain BRICAULT

Secrétaire : Monsieur Claude MANCEAU

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte rendu du Conseil Communautaire du 9 décembre 2009.
2. **DECIDE**, à l'unanimité, d'adopter pour une durée de 6 ans le Programme Local de l'Habitat Intercommunal modifié en ce qui concerne l'objectif de logements sociaux de Jouars-Pontchartrain,

ADOPTE le principe d'une évaluation annuelle du document qui permettra le cas échéant, et en fonction des difficultés ou au contraire des facilités de mise en œuvre rencontrées mais aussi des évolutions démographiques, économiques, sociologiques, des communes, de l'adapter ou de le faire évoluer en conséquence

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de ce document ainsi que l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que le PLHI adopté sera tenu à la disposition du public :

- au siège et sur le site internet de la Communauté de communes "Cœur d'Yvelines"
- dans les mairies des communes-membres,
- à la Préfecture des Yvelines



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 MARS 2010**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE - Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN - Alain JUND – Michèle TROIZIER – Rémi LUCET - Michel BURBAN – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER - Denis GARDERA – Carole GINFRAY – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte rendu du Conseil Communautaire du 17 février 2010.
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2010, tant en fonctionnement qu'en investissement,
3. **FIXE**, à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2010 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2010
Zone 1	Beynes	9.86 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7.32 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	7.10 %
Zone 4	Saulx Marchais	8.14 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7.56 %
Zone 6	Thiverval Grignon	5.00 %
Zone 7	Villiers-Saint-Frédéric	7.60 %

4. **AUTORISE**, à l'unanimité le Président à lancer une procédure de marché public pour l'acquisition de bacs à déchets végétaux.
5. **AUTORISE**, à l'unanimité le Président à procéder à une consultation pour l'acquisition de colonnes à verre enterrées, et pour les travaux de génie civil nécessaires à leur installation
6. **FIXE**, à l'unanimité, la caution pour la mise à disposition d'un composteur à 20 €
7. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant n°4 au marché de « Gestion des déchets ménagers »

PRECISE que les termes de cet avenant seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2010



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 AVRIL 2010**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE – Jacques ARNOUX – Nicole HORNEBECK - Bernard JOPPIN - Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Daniel BOSSE – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Jean-Marie STENGER – Annick LENORMAND – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte rendu du Conseil Communautaire du 10 mars 2010.
2. **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 147 426.66 €	9 495 865.08 €
Reports de 2008	263 658.88 €	1 194 648.67 €
Dépenses	1 369 090.57 €	8 013 306.85 €
Excédent	41 994.97 €	2 677 206.90 €

3. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2009

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2008	263 658.88 €	1 594 648.67 €
Part affectée à l'investissement exercice 2009		400 000.00 €
<i>Dépenses</i>	<i>1 369 090.57 €</i>	<i>8 013 306.85 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 147 426.66 €</i>	<i>9 495 865.08 €</i>
Résultat de l'exercice 2009	41 994.97 €	2 677 206.90 €

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2009

4. **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2009 de la communauté de communes telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 800 000.00 €

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 1 877 206.90 €

5. **ADOPTE**, à l'unanimité, l'attribution de compensation de taxe professionnelle pour 2010 de 3 158 382.83 € et de 3 437 228.26 € après régularisations.

DIT que les sommes seront reversées aux communes au fur et à mesure de leur encaissement par la Communauté de Communes

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

6. **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2010 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 12 562 940.38 €
- Section d'investissement : 5 907 423.55 €

7. **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer pour 2010, à 14.68 % le taux relais

8. **DECLARE D'INTERET GENERAL** le Projet « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » - lieu-dit « Les Célestins » sur la commune de Beynes

PREND ACTE de l'avis conforme, sans observation, du commissaire enquêteur

DEMANDE aux services de l'Etat compétents de procéder à la Déclaration d'Utilité Publique pour ce projet

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires

9. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à notifier le marché « Collectes de déchets (queue de tri, déchets recyclables, déchets verts, déchets encombrants) et traitement de certains flux de déchets : déchets verts, encombrants » à la société SEPUR pour les 3 lots qui le composent pour les montants suivants :

Lot	Intitulé	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
1	Collecte des déchets	1 147 963.02 €	1 211 100.98 €
2	Traitement des déchets végétaux	81 400.00 €	85 877.00 €
3	Traitement des encombrants	90 250.00 €	95 218.50 €

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce(s) marché(s)



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 MAI 2010**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude MANCEAU - Jacques ARNOUX – Nicole HORNEBECK - Bernard JOPPIN - Alain JUND – Philippe LEBLOND – Michel BURBAN – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Claude COPPIN donne pouvoir à Alain BRICAULT

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte rendu du Conseil Communautaire du 14 avril 2010.
 2. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à déposer le permis de construire de l'aire d'accueil des gens du voyage
 3. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer, dans le cadre du projet de la zone d'activité de PAVYII, tout acte concernant l'acquisition
 - de la parcelle C n°17 appartenant à M PHILIPPE André pour un montant de 182 000 euros.
 - des parcelles C n° 18 et 20 appartenant aux Consorts THEVENON pour un montant de 290 000 euros
 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
 4. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à procéder à l'achat et l'installation de 15 colonnes enterrées pour la collecte du verre sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Yvelines
 5. **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Bernard JOPPIN représentant au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Jouars Pontchartrain
 6. **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à notifier le marché de fourniture de bacs à déchets verts à la Société CITEC pour une somme de 281 000 euros
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2010**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Valérie TALBODEC – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Marie-Aude LEJEUNE donne pouvoir à Alain BRICAULT
Marie-Laure ROUELLE donne pouvoir à Claude MANCEAU

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 26 mai 2010
2. **DECIDE** à la majorité (1 abstention : Claude COPPIN) de fixer les mêmes taux d'abattements facultatifs à la taxe d'habitation que ceux appliqués en 2010 par le département, à savoir :

Abattement général à la base	15 %
Abattement pour personnes à charge (rangs 1 et 2)	10 %
Abattement pour personnes à charge (rangs 3 et suivants)	25 %

Ces décisions prendront effet à compter de 2011
3. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à vendre la parcelle désignée I217, d'une surface de 527m² au profit du SIEARPC pour l'euro symbolique
4. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes, le Rapport d'Activités 2009
PRECISE à l'unanimité que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique
5. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes le Rapport annuel 2009 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PRECISE à l'unanimité que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique
6. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer une procédure de marché public pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage

7. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer une procédure de marché public pour les travaux de passage de réseaux dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Saint-Germain-de-la-Grange
8. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer un avenant à la convention du 3 juillet 2008, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric
9. Questions diverses



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2010**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Nicole HORNEBECK – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Joëlle COULLOY – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 29 septembre 2010
2. **DECIDE** à l'unanimité de rapporter sa délibération n°10-021 du 29/09/10, afin que s'applique pleinement le dispositif de neutralisation faisant l'objet d'un amendement à l'article 59 du projet de loi de finances pour 2011.



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2010**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROUELLE - Claude MANCEAU – Nicole HORNEBECK – Rémi LUCET – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA - Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 10 novembre 2010
2. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°1 au marché de fournitures de bacs à déchets végétaux conclu avec la société CITEC – pour un dépassement financier de 19 161.65 € HT
3. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°1 au marché de « collectes de déchets et traitement de certains flux de déchets » relatif à l'organisation des collectes d'encombrants pour l'année 2011
4. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à acquérir le foncier nécessaire à la création de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Références cadastrales	Situation	Emprise en m ²	Propriétaire	Prix d'acquisition
ZL14	Les Célestins	5 500,00	M. FRICHOT François	3,90 € le m ² + 0,60 € de droit d'éviction au m ²

5. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer un bail agricole pour les 1 000 m² de terrain formant une réserve foncière aux abords de l'aire d'accueil des gens du voyage (lieu-dit Les Célestins à Beynes).

PRECISE que ce bail sera conclu pour une durée de 18 ans

6. **DECIDE** à l'unanimité à compter du 1er janvier 2011 de créer un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe

DECIDE à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2011 de supprimer un poste de Rédacteur Territorial

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur Principal	0	1
Rédacteur	2	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1

Filière technique		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien en chef	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
Filière sociale		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants	1	1

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011, chapitre 012.

7. **DECIDE** à la majorité (3 abstentions) à compter du 1er janvier 2011 de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur Principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	0	1
Filière technique		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien en chef	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
Filière sociale		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants	1	1

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011, chapitre 012.

8. **AUTORISE** à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2010.

Chapitre	Budget 2010	Proposition
20 - Immobilisations incorporelles	14 000.00 €	3 50000 €
21 - Immobilisations corporelles	2 652 449.97 €	663 112.49 €
23 - Immobilisations en cours	3 083 973.58 €	770 99340 €

9. **APPROUVE** à l'unanimité, en ce qui concerne Jouars-Pontchartrain, le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et s'engage à participer à sa mise en œuvre et à la respecter

APPROUVE le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse

10. **APPROUVE** à l'unanimité le taux et prestations négociés pour la collectivité de Cœur d'Yvelines par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 au contrat d'assurance groupe (2011-2014) et jusqu'au 31 décembre 2014

- pour les agents CNRACL pour les risques décès, accident de travail, longue maladie / longue durée, maternité, maladie ordinaire au taux de 5.20 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 25 jours sur le risque de maladie ordinaire.

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés

AUTORISE le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe

PREND ACTE que Cœur d'Yvelines pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois



Le Président,

Bernard JOPPIN